

Autres financements

BRIT

(Bretagne Reprise Initiative Transmission)

Financé par le Conseil régional de Bretagne et la Caisse des Dépôts, le prêt personnel BRIT, sans garantie et sans intérêt, s'adresse aux personnes physiques ayant un projet de reprise d'une entreprise. Les critères d'éligibilité retenus sont ceux d'Initiative Pays de Morlaix. Le repreneur peut ainsi se voir accorder par le comité d'agrément en une décision, deux prêts d'honneur.

PASS Création

Tout porteur de projet prêt à créer ou à reprendre une entreprise à court terme, quel que soit son statut (demandeur d'emploi toutes catégories, salarié, congé parental... hors secteur agricole et pêche), sous certaines conditions : nature du projet formalisée, montage du projet sous un an maximum...

Un accompagnement individuel en 2 ou 3 étapes

- Montage et structuration du projet jusqu'à une première ébauche de business plan.
- Structuration financière pour monter le plan de financement et solliciter les prêts et aides adaptés.
- Accompagnement post-crétion/reprise du chef d'entreprise dans la gestion et le développement de son projet.



Industrie



Commerce en centre-ville (Nacre)

Vos interlocuteurs

Antenne Morlaix Communauté
02 98 15 11 22
initiative-morlaix@agglo.morlaix.fr

Antenne Pays de Landivisiau
02 98 68 41 41
c.josse@pays-de-landivisiau.com

Antenne Haut Léon Communauté
02 98 29 09 09
developpement.eco@hlc.bzh

Créateurs & Repreneurs d'entreprise

Pour financer et accompagner votre projet



Un prêt et un suivi

Initiative Pays de Morlaix (IPM), Plate-Forme d'Initiative Locale, est à la fois :

- un outil financier qui permet d'accorder, sous conditions, des prêts personnels à taux zéro, sans garantie*, d'un montant compris entre 4500 et 45000 € sur

5 ans. Ce prêt a pour objectif de renforcer l'apport personnel du créateur ou repreneur.

- un outil d'accompagnement de projet

** Versement du prêt conditionné à un accord bancaire et au règlement d'une cotisation assurance décès-invalidité.*

Pour qui ?

Tous les créateurs et repreneurs d'entreprise dont le siège social est localisé sur le territoire du Pays de Morlaix (tous les secteurs d'activité sont éligibles).



Artisanat



Commerce en milieu rural



Service

Innovation

Les Conditions

- 1.** Vous créez ou reprenez une entreprise sur le territoire (cf. carte au dos)
- 2.** Vous vous engagez à créer des emplois ou maintenir les emplois dans le cadre d'une reprise (sauf cas particulier en milieu rural)
- 3.** Vous disposez d'un apport personnel mais il n'est pas suffisant pour boucler le plan de financement
- 4.** Vous êtes parrainé par un acteur économique (chef d'entreprise ou cadre dirigeant)
- 5.** Vous êtes accompagné pendant toute la durée de remboursement du prêt.

Le Parcours

Accueil par les conseillers de la **plateforme** ou son réseau d'accueil (chambres consulaires, collectivités...)

Montage du dossier de création par le réseau d'accueil

Passage en comité d'agrément composé de chefs d'entreprises, banquiers et experts-comptables

> **Ajournement**

> **Réorientation**

> **Refus**

Accord

Notification et déblocage du prêt

Suivi post-crédation* :

accompagnement pendant la durée de remboursement du prêt

* Suivi post-crédation

Initiative Pays de Morlaix, dans le cadre du suivi, vous accompagnera pendant toute la durée de remboursement du prêt. L'objectif de la mission de suivi est de favoriser votre insertion dans le tissu économique local et faciliter le démarrage et le développement de votre entreprise. Cette mission est assurée par les coordinatrices de la plateforme ou ses partenaires (Chambres consulaires, intercommunalités). Deux rendez-vous la première année puis un rendez-vous annuel jusqu'à la fin du remboursement du prêt.